

ImpACTons

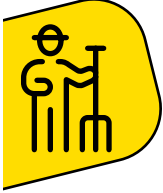


CONTRIBUTION DE LA
COORDINATION RURALE



CR
Agriculteurs Responsables

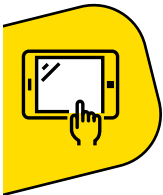
QUELS MODÈLES AGRICOLES POUR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE ?



Une agriculture diversifiée, indépendante et à taille humaine

Dans le cadre de la PAC, la France doit œuvrer pour **défendre le maintien de structures indépendantes et à taille humaine** dégageant toutes un **revenu suffisant** pour vivre, pouvoir investir et pour continuer à nourrir la population dans le respect de l'homme et de la terre.

La richesse de l'agriculture française réside dans sa diversité et les standards de qualité élevés qui en font de fait déjà une agriculture haut de gamme. Face aux importations ne respectant pas nos normes de production qui inondent le marché français, il est nécessaire de **refuser d'opposer les modes de production bio et conventionnel**. Car l'agriculture se doit de fournir une alimentation saine, suffisante en quantité et qualité pour tous les citoyens, à un prix raisonnable pour le consommateur et rémunérateur pour l'agriculteur et la production doit pouvoir répondre à cette demande diversifiée.



Nouvelles technologies et innovations : quels impacts, quelles opportunités pour le monde agricole ?

Dans des circonstances où les exploitations ont des difficultés à trouver des successeurs, le phénomène d'agrandissement des exploitations et de leur équipement avec la plus haute technologie devient inquiétant car les rendements de fait sont difficilement transmissibles à moins de disposer d'un gros capital à investir. Le risque est de voir ce capital arriver d'acteurs extérieurs au monde agricole ou en provenance de grands groupes industriels et coopératifs qui, dans une logique d'intégration verticale de la filière, visent à sécuriser leurs approvisionnements.

D'une part, l'équipement en nouvelles technologies a un coût élevé qu'une partie des exploitations françaises ne peut pas payer aujourd'hui sans s'endetter lourdement. Pour ces exploitations dont le revenu s'est gravement détérioré, faciliter les nouvelles technologies et l'innovation suppose au préalable de leur procurer une rentabilité suffisante afin de pouvoir amortir ces investissements. **Ces investissements ne conditionnent pas toujours de revenus supplémentaires, ils ne doivent en aucun cas devenir obligatoires.**

D'autre part, il convient de développer la formation des agriculteurs pour l'utilisation de logiciels et machines de dernière génération. De plus, cela suppose d'avoir un débit Internet performant, ce qui n'est pas le cas de nombreuses zones rurales françaises aujourd'hui encore en zone blanche. Il faudrait commencer par la suppression des zones blanches.

Reconnaître la valeur des données numériques issues des exploitations agricoles lorsqu'elles ont donné leur accord pour les utiliser pourrait être une opportunité. Jusqu'ici elles sont exploitées « gratuitement » par de nombreuses entités qui n'en tiennent pas compte dans le prix des services vendus aux agriculteurs ensuite ou qui s'en servent pour les revendre. Par exemple en volaille, les groupements qui ont repéré les élevages bien équipés demandent aux concessionnaires vendeurs des logiciels de leur récupérer les données. Ceux-là les prélèvent sans contrepartie à l'agriculteur mais les vendent ensuite aux groupements.



Demain, quels agriculteurs et combien ?

Transmission et installation des jeunes en agriculture pour accroître le nombre d'agriculteurs
Le non-renouvellement des agriculteurs (actuellement le taux de renouvellement est de 70 %) constitue une véritable problématique du monde agricole : **dans 5 ans la moitié des agriculteurs français sera en âge de prendre la retraite.** Face à ce défi, il est primordial **d'encourager l'installation et de faciliter la transmission.**

Aujourd'hui la transmission des exploitations est plus complexe du fait de l'instabilité des prix, de la concurrence sur le marché mondial, de l'absence d'un revenu digne pour l'agriculteur, des difficultés pour accéder à la terre, sans compter la complexité administrative de l'installation, véritable parcours du combattant.

Les agriculteurs, souvent dénigrés et mal considérés alors qu'ils nourrissent la population, perdent le sens de leur métier.

Tous ces obstacles contribuent à la perte d'attractivité du métier.

La transmission des exploitations doit être favorisée par une **politique incitative et volontariste.**
Incitative, par la mise en place de mesures visant à orienter les transmissions vers l'installation plutôt que l'agrandissement : **revalorisations des retraites, fonds d'avance des fermages, incitations fiscales** pour les baux permettant l'installation, **crédit transmission...**

Volontariste et donc plus humaine, par la mise en œuvre d'outils et de procédures d'accompagnement plutôt que de contraintes.

Pour l'installation, des propositions d'évolutions en terme de fiscalité pourraient être :

- ➔ l'insertion de la maternité au sein de la liste des circonstances exceptionnelles pouvant justifier la non-réalisation d'actions ou d'engagements prévus au Plan d'entreprise (PE) ;
- ➔ la transformation de l'exonération de la TFNB (5 ans) sur les terres en location en un avoir au profit des jeunes installés afin qu'ils n'aient plus à réclamer leur dû auprès des propriétaires, qui souvent ne comprennent pas qu'ils doivent la reverser.

Dans le cadre de l'installation, les services d'accompagnement des chambres d'agriculture peuvent trouver une place stratégique : accompagner ces cédants, les démarcher positivement, établir des diagnostics locaux... ils doivent devenir de réels facilitateurs de la transmission. Pour cela, il faut aussi laisser de la place à l'originalité et à l'innovation, même si cela doit « bousculer » les modèles agricoles et les productions historiques du département.



Emploi agricole

Le secteur agricole est un gisement d'emplois considérable avec tout ce que cela suppose pour l'économie ou le tissu rural (investissements, services publics, ...).

De très nombreux emplois directs et indirects sont liés à l'activité des exploitations agricoles (transformation, industrie, santé animale, commerce, mécanique, transport, etc...)

Mais, faute de prix rémunérateurs payés aux agriculteurs, le gisement d'emplois sur les exploitations n'est pas exploité. En effet, **le manque de rentabilité amène les agriculteurs à sacrifier de la main-d'œuvre salariée en la remplaçant par leur propre travail.** En effet, les agriculteurs travaillent jusqu'à 80 heures par semaine et prennent peu ou pas de vacances.

Les employeurs restants sont limités par le coût énorme que cela représente au regard de leurs revenus, en particulier du fait des charges sociales, ainsi que par les importantes démarches administratives à effectuer. Ces charges qui alourdissent de manière insupportable le coût de la main-d'œuvre et par là des productions agricoles, placent l'agriculture dans une spirale de crise dont il faut sortir d'urgence sous peine de voir s'écrouler des pans entiers de ce secteur de première importance économique et sociale, indispensable à la société avec, en corollaire, une désertification catastrophique.

La crise sanitaire du Covid a démontré à quel point l'agriculture française et européenne dépendent de la main d'œuvre étrangère : il est fort urgent d'adapter la réglementation en prenant en compte les spécificités du secteur (montant horaire hebdomadaire, par exemple car a minima besoin de 40h par semaine de travail sur une exploitation).

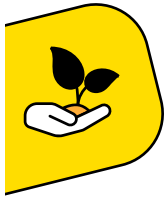
La TVA sociale devrait être introduite à titre expérimental pour les salariés agricoles car elle revient à diviser par deux le coût du travail ou à pouvoir embaucher deux salariés pour le coût d'un seul.



Enseignement agricole

Quant à l'enseignement, la formation est primordiale pour le métier d'agriculteur : elle doit privilégier l'enseignement « par le geste » et donner aux jeunes les clefs dont ils auront besoin pour devenir de véritables professionnels autonomes. Niveau apprentissage, il faudrait un niveau de préparation bien supérieur. Pourquoi ne pas réfléchir à un système de parrainage (ou salariat) visant à l'installation ?

L'apprentissage permet un accès rapide et concret aux métiers de l'agriculture. Malheureusement, l'envie des agriculteurs de partager leur savoir et leur métier et la soif de pratique des jeunes se heurtent à des contraintes et des incertitudes toujours plus fortes. Il est impératif de se pencher sur les freins quotidiens qui découragent les professionnels : les contraintes inadaptées à l'activité agricole ; la lourdeur administrative et les risques juridiques, voire judiciaires ; le coût. Les apprentis touchent de 85 % à 100 % du Smic pour être en partie à l'école alors qu'un exploitant peut ne pas atteindre ce gain en travaillant jusqu'à 70 heures par semaine.



Accéder à la terre quand on veut être agriculteur : comment ça marche ?

Gestion du foncier, accès, artificialisation..

Aujourd'hui le risque de la financiarisation plane sur nos exploitations et beaucoup d'agriculteurs, victimes d'un système pervers, n'ont pas d'autre choix que de renoncer à leur indépendance et se faire racheter leurs outils de travail, y compris la terre.

Mettre en place un bail agricole en zones urbanisées, encourager le recours aux baux longue durée, renforcer le droit de reprise du propriétaire, encadrer les fermages, limiter le droit de préemption des SAFER, encourager le recours au dispositif « crédit-transmission », mettre en place des sociétés foncières pour l'installation des agriculteurs avec accession progressive à la propriété; autant de propositions qui pourraient rentrer dans la prochaine loi foncière.



Revenu agricole : comment relever le défi ?

Les agriculteurs travaillent à perte. Par manque de rentabilité, les agriculteurs sont bien souvent contraints d'acheter leur « maintien en activité » via le sur-emprunt bancaire que l'on peut caractériser d'abusif !

En moyenne, en France, les exploitations agricoles **empruntent plus que leurs besoins, seulement pour équilibrer leurs comptes**. Autrement dit, **les agriculteurs vivent à crédit**. Le modèle français repose sur des fermes familiales, encore transmissibles. Néanmoins, l'objectif de produire à bas coût pour nourrir la société, a conduit à certaines dérives de notre modèle ! Tout le monde s'efforce de cacher la gravité de la situation, mais les derniers comptes agricoles de la nation révèlent encore 13 milliards d'investissements en agriculture pour 2018. Mais en comptant les reprises ou cessions (4 milliards) et les subventions (+ 1 milliard), ce sont 8 milliards de prêts qui auraient dû être réalisés et non 15 !

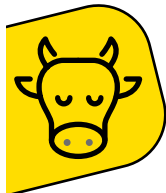
Signe que les agriculteurs sont obligés d'acheter leur revenu : ces quatre dernières années, ces « sur-emprunts » annuels approchent les 30 000 euros pour une exploitation laitière (60 €/1 000 l) ! Le double chez les producteurs de porcs ! Sans compter que les dettes des agriculteurs vis-à-vis de leurs fournisseurs ont, sur la même année, augmenté de près d'un milliard d'euros !

Les prix de vente des produits agricoles, y compris les aides compensatoires de la PAC et les produits joints, sont inférieurs aux coûts de production. Les industriels et la grande distribution ont recours aux importations privilégiant le moins-disant, qui constituent pour eux la référence. Malgré la mise en avant de la qualité de la production française, le facteur prix prédomine et la situation s'aggrave.

Il est temps d'**inverser la construction du prix agricole** en partant, comme la logique le voudrait, **du coût de production et en ajoutant la marge nécessaire pour vivre dignement de son métier.**

Pour ce faire, la France doit défendre en Europe l'exception agricole afin qu'elle devienne le principe fondateur de la politique agricole et alimentaire. Pour que l'agriculteur puisse vivre de son métier, il ne peut pas être en concurrence avec les agriculteurs et les agricultures du monde entier.

L'alimentation est stratégique, la production de nourriture ne doit pas être délocalisée, et ne peut (ne devrait pas) être une variable d'ajustement dans les accords commerciaux.



Quelle évolution des pratiques d'élevage ?

La bientraitance animale est au cœur de la conduite d'un élevage performant. Les éleveurs connaissent le métier et ses contraintes et sont tout à fait conscients d'être les premiers acteurs du bien-être de leurs animaux. Il est toujours plus plaisant de travailler avec des animaux qui se sentent bien plutôt qu'avec des animaux malades ou stressés, souffrance que l'éleveur empathique, touché lui-même, saura aussitôt détecter et à laquelle il s'empressera de remédier.

C'est une évidence, même si une partie de la population semble l'oublier, mais qu'importe les normes de production, l'attention portée à la réflexion sur le bien-être animal ne peut s'envisager qu'en acceptant la finalité de l'élevage.

L'évolution des normes de production, si tant est qu'elles reflètent les attentes des consommateurs, doit répondre à trois impératifs fondamentaux : être réaliste et opérationnelle, en accord avec les possibilités données par le stade d'avancement des recherches scientifiques en la matière ; **être économiquement viable, l'éleveur ne pouvant pas être le seul à devoir assumer le coût d'un changement de pratique** ou des pertes y étant liées ; être réciproque, les normes de production françaises doivent être appliquées à l'ensemble des denrées disponibles sur le marché, y compris aux importations. Les normes exclusivement nationales dans un marché ouvert n'ont qu'un effet majeur : pénaliser la compétitivité agricole.



Comment s'organisent les filières agricoles ? Comment rendre chaque filière à la fois productive et vertueuse ? Comment se portent les filières aujourd'hui ? Et demain ?

Régulation des marchés et des productions et équilibre agronomique

Au-delà des bonnes années qui peinent de plus en plus à compenser les mauvaises années, le secteur agricole traverse depuis des années une crise grave qui n'est pas conjoncturelle mais bel et bien structurelle, laquelle fait suite à un empilement de mauvaises orientations de la PAC depuis 1992. Toutes les filières sont affectées. La PAC devrait revoir ses fondements et réguler les marchés et les productions.

Équilibrer l'offre et la demande au niveau européen est la condition essentielle pour assurer des prix stables et rémunérateurs qui permettent aux agriculteurs de satisfaire durablement les besoins des consommateurs. Pour cela il convient de **se centrer sur le marché européen en défendant la préférence communautaire et l'exception agricole, d'arrêter la concurrence déloyale et de rééquilibrer et réguler nos productions.**

Une filière est vertueuse si elle est rentable et n'est pas exposée à la concurrence mondiale du moins-disant. Par le renoncement des politiques nationales et européennes (libéralisme, absence de régulation) portant atteinte au principe de complémentarité, l'élevage est en recul dans les zones intermédiaires, les terrains cultivés repartent en friche par des décisions politiques qui mènent à l'impasse technique ou par manque de rentabilité. La spécialisation des régions et des cultures devient de plus en plus la norme (réduction ou absence d'oléoprotéagineux ou de légumineuses dans les rotations). Ce sont autant de signaux de la crise de nos filières agricoles qui causent un déséquilibre agronomique et écologique.

Ce déséquilibre se traduit dans un rapport de force au sein des filières qui est nettement défavorable aux producteurs.



Les interprofessions ne jouent pas toujours le jeu de réguler les relations au sein des filières, en penchant en faveur des industriels, comme souligné par un rapport du CGAAER de 2017. Les fonds de la recherche et du développement, en lien avec les instituts techniques, devraient être davantage orientés vers la recherche pour promouvoir l'innovation au niveau de la production. D'autant plus que les interprofessions tirent une partie importante de leurs fonds des Cotisations volontaires obligatoires (CVO) payées par les agriculteurs, sans que ceux-ci aient des retours significatifs.

Les interprofessions devraient proposer un contrat-cadre permettant une uniformisation et facilitant ainsi les négociations commerciales entre les maillons. Cela implique une gouvernance équilibrée des interprofessions et qu'elles puissent imposer des règles relatives aux contrats et aux prix.

Certaines filières (horticole, pomme de terre, viticole) ont subi plus que d'autres la crise économique engendrée par la crise sanitaire du Covid. Si des plans de relance extraordinaires ne sont pas mis au point accompagnés par des mesures structurelles de la Pac, certaines filières risquent de ne pas se relever et disparaître avec des lourdes conséquences économiques, sociales et environnementales.

Dans le cadre de la PAC, il est possible d'allouer plus de moyens à l'Organisation commune de marché (OCM) et de l'élargir à d'autres productions, à deux conditions : des organisations de producteurs transversales suffisamment fortes et un système d'écluses aux frontières de l'Union européenne permettant d'ajuster - par des droits de douane variables - le niveau des prix des produits importés à celui qui est nécessaire aux productions européennes, produit par produit.

Thème

2

COMMENT COHABITER DANS LES CAMPAGNES ?



Aménagement du territoire, paysage, agriculture : quelle articulation pour demain ?

Le premier pas pour la cohabitation est **donner un réel coup d'arrêt à l'urbanisation** à outrance qui force les agriculteurs - et plus particulièrement maraîchers, horticulteurs, producteurs de fruits, pépiniéristes - à s'éloigner toujours davantage des villes.

Avec l'urbanisation massive des campagnes au cours de ces trente dernières années, le phénomène du harcèlement aux « nuisances » générées par les exploitations agricoles est devenu un véritable fléau pour une profession sous pression constante. Les installations de nouveaux habitants à la campagne doivent se faire en toute conscience de la réalité agricole avec ses bruits, ses odeurs. **Un tissu rural riche et développé, essentiel au bon développement des campagnes et à l'approvisionnement en quantité et en qualité des villes** doit se fonder sur un lien de confiance renoué entre consommateurs et exploitants. Les instances locales doivent prôner le dialogue et la pédagogie en lieu et place de la logique punitive des Zones de non traitement (ZNT), par exemple. La mise en place d'une médiation entre les nouveaux habitants et les agriculteurs pour que ces derniers puissent expliquer leur métier et les premiers avoir conscience du monde agricole et de ses contraintes pourrait être un facteur clé pour la réussite de la cohabitation dans les campagnes.

3

Thème

QUELLE TRANSITION AGRO-ÉCOLOGIQUE ?



Eau, air, sol, biodiversité : quels apports par et pour les agriculteurs ?

Cohérence entre politique agricole, environnementale, économique et commerciale

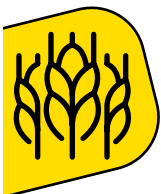
Le premier écologiste, c'est l'agriculteur, à plusieurs titres : il met en œuvre et préserve les ressources de plus de la moitié du territoire national, tout en nourrissant les autres. L'adoption de pratiques agroécologiques, répondant aux attentes tant des agriculteurs que des citoyens, ne peut pas à elle seule résoudre tous les maux des agriculteurs, contrairement à l'idée que le législateur veut faire passer.

C'est ainsi que des nombreux agriculteurs se lancent depuis fort longtemps dans des démarches d'amélioration des pratiques dans un intérêt agronomique et pour préserver les ressources naturelles dont dépend leur travail, par exemple la vie du sol avec l'agriculture de conservation. Cependant il n'y a pas de solution unique, même s'il est possible de s'inspirer de ce que font d'autres agriculteurs, au travers de groupes de réflexion et d'échanges.

Au-delà des expérimentations et des évolutions liées aux systèmes agricoles, pour une réelle transition agri-écologique **il est indispensable de mettre un frein à la concurrence mondiale, véritable aberration environnementale.**

Garantir des prix rémunérateurs est la condition sine qua non d'une agriculture durable. Une juste rémunération donne les moyens d'entretenir et d'améliorer l'outil de travail (terre, diversité génétique) pour les prochaines générations et permet d'assurer la sécurité d'approvisionnement alimentaire en quantité et qualité pour la population.

Pour ce faire, il serait temps d'arrêter avec la libéralisation des échanges internationaux. Alors qu'il est demandé aux agriculteurs de réaliser leur transition écologique, l'Union européenne négocie des traités de libre-échange obligeant les États à brader leur propre production agricole en réalisant des transactions commerciales au bilan carbone catastrophique. Traités qui obligent les agriculteurs à supporter une concurrence déloyale et imposent une standardisation de l'agriculture, contraire à tout principe agro-écologique ! Car cette logique de concurrence avec les agricultures des pays plus compétitifs (mais pas forcément les plus écologistes !) fait disparaître des exploitations et spécialise les territoires. Dans certaines régions, la synergie entre céréaliers et éleveurs ne peut plus exister, les unes spécialisées en élevage et les autres en grandes cultures. Cela réduit localement la diversité des productions, des paysages et de la biodiversité.



Réintroduire l'agronomie : réduire le déficit en protéines végétales

Retrouver l'équilibre agronomique entre les productions est indispensables pour la France et pour l'Europe. Cela passe par la réduction du déficit en protéines végétales et un rééquilibrage des grandes cultures et des surfaces fourragères en faveur des cultures protéiques.

Aujourd'hui, les assolements sont principalement céréaliers, avec des rendements qui stagnent, voire baissent. **L'introduction de légumineuses** dans la rotation a bien d'autres avantages. C'est un très bon précédent qui permet :

- ➔ de meilleurs rendements pour les céréales qui suivent avec de meilleurs taux de protéines,
- ➔ de fixer et stocker de l'azote à moindre coût grâce aux nodosités et donc d'acheter moins d'engrais azoté de synthèse,
- ➔ d'intégrer davantage de cultures de printemps dans les rotations et par conséquent de mieux gérer économiquement le salissement des parcelles, les maladies, les insectes par une baisse non négligeable des intrants,
- ➔ la préservation des sols et de la biodiversité par l'allongement des rotations.

Les légumineuses sont actuellement considérées comme des Surfaces d'intérêt écologique (SIE) si elles ne font l'objet d'aucun traitement phytosanitaire. Cette exigence est contraire à l'intérêt d'une rotation dans la gestion de la défense des cultures. C'est aussi stupide que de faire l'impasse sur des vaccins chez les humains... et cette exigence représente un véritable frein au développement de ces productions. Il est indispensable que les agriculteurs puissent avoir recours à la protection des cultures sur l'ensemble des espèces.



Liberté de ressemer ses semences

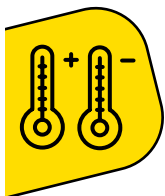
Préserver la biodiversité cultivée est aussi avoir le droit de ressemer librement ses semences. Les lobbies semenciers ont tout fait pour retirer à l'agriculteur son droit de ressemer librement ses propres récoltes. Aujourd'hui, il faut soit payer des royalties (CVO ou contributions volontaires obligatoires) sur les espèces autorisées à la multiplication, soit s'abstenir, pour toutes les autres espèces, sous peine d'être accusé de contrefaçon ! Or, le retrait de cette prérogative paysanne plurimillénaire est un sérieux coup dur porté à la biodiversité cultivée ! Les semenciers se sont indûment approprié le travail de sélection effectué depuis le début de l'agriculture par les agriculteurs.



Contribution du Ministère de la Transition écologique et solidaire

Les efforts déjà entrepris par les agriculteurs en matière environnement restent souvent ignorés. Pour poursuivre la transition du modèle agricole français, il convient de tenir compte du captage de CO² (prairies, couverts végétaux, cultures...) dans le prix des matières premières, avant de le mettre en valeur dans le produit fini.

En sus de leurs productions, les agriculteurs entretiennent la nature et sont des acteurs au sein de la biodiversité. Ils préservent les haies, les zones humides, les bords de rivière, les estives, les bois, les pâtures. **Et tout ce travail**, tant qu'il n'est plus rémunéré par les prix des produits vendus, **mérite effectivement rémunération**. Ces emplois devraient être développés et **pris en charge par le ministère de la Transition écologique**, sous forme d'un financement forfaitaire à l'hectare ou par un cofinancement des Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) dans le cadre du deuxième pilier de la Pac.



Dérèglements climatiques : comment l'agriculture peut-elle diminuer son impact et s'adapter ?

Le verdissement de la PAC n'est pas la solution

Les MAEC, le verdissement... ne constituent pas des instruments adéquats pour atténuer le dérèglement climatique, d'autant plus que l'impact de la PAC sur le climat et la provision de services écosystémiques reste difficile à mettre en évidence et encore plus compliqué à évaluer.

Les mesures prévues par la PAC actuelle sont complexes, coûteuses et inefficaces sur le plan environnemental.

Le rapport publié en 2017 par la Cour des comptes européenne montre comment les 12 milliards d'euros par an de la conditionnalité (30 % des paiements directs) n'ont suscité de changements dans les pratiques agricoles que sur 5 % des surfaces : un bilan coûts bénéfiques insignifiant !

Toutes les mesures inscrites dans la PAC, aussi vertes soient-elles, resteront toujours insuffisantes et finiront par achever l'agriculture familiale européenne. Il convient en priorité de rendre les exploitations agricoles structurellement résilientes, en retrouvant un état de **bonne santé économique et agronomique** grâce au savoir-faire des agriculteurs et à leur connaissance spécifique de leur exploitation.



L'eau de l'hiver pour l'été : du bon sens

La ressource en eau est souvent mal répartie sur l'année et les caprices réguliers du climat ont des effets catastrophiques certaines années, soit par excès d'eau tombée sur des terres mal drainantes, soit par un déficit accentué par les freins à l'irrigation. Le stockage de l'eau au moment où elle s'écoule en abondance permet d'atténuer ce problème. Certaines régions acceptent même de financer les projets de retenues d'eau avec des fonds FEADER mais ce sont la paperasserie administrative et la pression des associations écologistes qui ont le dernier mot.

Pourtant, l'eau est connue comme abondante en France et son stockage y est sous-développé, comparé à celui d'autres pays tels que l'Espagne ou le Maroc. La gestion de l'eau va donc devoir évoluer et le stockage être considéré comme **un outil de gestion des risques et d'amélioration agronomique et environnementale dans une logique d'adaptation aux besoins**. Une vision d'adaptation de type « sobriété » est une aberration face à l'impérieuse **nécessité d'assurer la sécurité alimentaire et sanitaire des consommateurs** tant par devoir politique que par stratégie dans un monde de plus en plus peuplé et incertain. La sécheresse de l'été 2018 et celle de cette année 2020 le démontrent : l'aveuglement idéologique anti-irrigation ne peut constituer une adaptation satisfaisante aux conséquences des aléas climatiques !



Label Haute Valeur Environnementale (HVE) :

Des contraintes environnementales sans plus-values = concurrence déloyale
Cette certification induit des contraintes supplémentaires, soit un coût qui doit être surcompensé, logiquement, par une meilleure valorisation du produit auprès du consommateur. **La plus-value doit être directe et significative pour l'agriculteur**. Or, les associations écologistes elles-mêmes reconnaissent la **difficulté de valoriser ces efforts sur le prix payé à la production**, car il est évident que les consommateurs rechignent à payer le surcoût pour un produit intrinsèquement identique. Il est demandé aux agriculteurs d'être vertueux et compétitifs mais sans leur donner les outils et alors qu'il n'y a plus de trésorerie. D'un autre côté, il est à craindre que les éventuels bénéfices de **cette démarche profitent surtout aux intermédiaires, aux coopératives, aux organismes certificateurs et aux structures de conseil, telles que les Chambres d'agriculture**.
Devenant de fait obligatoire pour les adhérents de certaines coopératives, elle aggrave le déséquilibre, déjà important et difficile à assumer, existant dans leurs relations.
Aussi, la CR demande que cette labellisation reste volontaire.

4

Thème

QU'EST-CE QUE JE MANGE ?



Quelle alimentation pour quel projet de société ?

L'agriculture se doit de fournir une alimentation saine, suffisante en quantité et qualité pour tous les citoyens, à un prix raisonnable pour le consommateur et rémunérateur pour l'agriculteur.

La Politique agricole commune doit donc être **régulatrice** et objectiver un contrat entre **agriculteurs et citoyens, les premiers garantissant la sécurité alimentaire des seconds en échange de prix leur permettant d'exister et d'assurer la pérennité de leur production**.

Son rôle premier est de permettre une agriculture assurant une alimentation de qualité qui soit à la portée de tous et non réservée aux consommateurs les plus aisés.

De plus, la France doit défendre auprès de la Commission européenne l'urgence d'une meilleure **cohérence entre la politique commerciale et la politique agricole de l'Union européenne**. Une agriculture et une alimentation de qualité pour les citoyens européens ne peuvent pas se concevoir sans une régulation sociale, environnementale et sanitaire des échanges avec les autres pays.



Rendre visible et lisible l'origine des produits sur l'étiquetage

L'accès à une alimentation saine en quantité et qualité passe aussi par l'accès à l'information du consommateur quant aux produits qu'il achète. Pour lui permettre de faire ses choix en toute connaissance de cause il doit pouvoir **identifier au premier regard le pays d'origine** des produits qui lui sont présentés. Pour cela, la taille minimale de la mention d'origine et son emplacement pourraient être réglementés afin de les rendre immédiatement visibles pour l'ensemble des consommateurs (en magasin et sur les plateformes de vente en ligne). Par ailleurs les lieux de production, de transformation ainsi que l'origine de tous les ingrédients pour les produits transformés doivent figurer sur les emballages ou via une plateforme en ligne dédiée à la transparence des produits. Cet objectif de transparence est particulièrement important pour les produits transformés. **Une réglementation claire doit également voir le jour au sein de la restauration hors domicile.**

Dans un contexte de marché unique, cette obligation devrait être portée au niveau européen pour limiter les distorsions de concurrence. Un QR-code appliqué sur les étiquettes devrait permettre d'obtenir toutes les informations concernant les composants du produit vendu. Devraient être obligatoires les mentions de traçabilité, d'origine des produits, de lieu de fabrication et de transformation.



Sécurité sanitaire

La France et l'UE doivent renforcer leurs moyens de **contrôle des denrées importées**. **Des nombreuses molécules interdites en Europe en raison de leur dangerosité pour la santé humaine, sont tolérées dans les produits importés.** Il suffit de regarder les Limites maximales de résidus (LMR) autorisés pour s'en apercevoir, alors que l'Europe a les moyens de protéger la santé de ses citoyens en baissant les LMR de ces molécules à zéro.

Pour les questions sanitaires au niveau de la production il devient nécessaire de mieux **contrôler et limiter l'invasion de nouveaux parasites**, bactéries ou végétaux ravageurs ou envahissants sur le territoire européen et français. Cette nécessité touche à la fois les populations civiles, la biodiversité animale et végétale et la production agricole.

Certaines mesures devraient être appliquées, telles que :

- l'interdiction d'importation de tous les produits animaux et végétaux ne répondant pas aux normes sanitaires françaises,
- stopper la suppression des produits phytosanitaires sans études spécifiques préalables,
- des réels moyens pour la recherche : nous devons miser sur des pratiques alternatives et innovantes pour remplacer les produits chimiques efficaces par des substances plus respectueuses de l'environnement sans pour autant affecter les résultats économiques des agriculteurs.
- des moyens pour la prévention
- la mise en place d'une Organisation internationale dédiée à la santé végétale similaire à celle de l'Organisation Mondiale de la santé animale (OIE, ex-Office international des épizooties).





Relocalisation de l'alimentation : les leviers de la restauration collective et des projets alimentaires territoriaux (PAT)

Pourquoi privilégier des produits d'importation quand il y a des produits frais et locaux à disposition ? Cela semblerait logique, surtout à un moment où les consommateurs sont de plus en plus soucieux de manger « responsable » : bio, local, équitable, en circuits courts.. Autant de définitions que l'État affiche vouloir favoriser, promouvoir, et ce sans entraver la « libre » concurrence mondiale (sous prétexte de respecter le principe d'égalité de traitement des candidats) ? En effet, le Code de la commande publique empêche encore les collectivités territoriales de sélectionner les candidats en se basant sur le critère de la provenance, alors que la restauration collective représente 17 milliards d'euros par an pour 3 milliards de repas ! Une dérogation au droit de la commande publique doit être accordée pour l'approvisionnement à destination de la RHD des établissements publics en dessous d'un seuil de 20 000 € (marché de gré à gré). Il est nécessaire de **reconnaître la spécificité du produit agricole et alimentaire dans les commandes publiques**. Il s'agit d'un secteur dont les retombées impactent la santé publique, le droit à l'alimentation, l'environnement, le développement durable économique et social.

Il est important de **ne pas restreindre aux seuls signes de qualité ou labels les produits éligibles aux appels d'offre** de la restauration collective, tel que prôné par la loi EGalim. Le risque est en effet de voir exclues des petites structures, des structures au début de leur activité ou en conversion, qui ne peuvent donc pas valoriser leur production par l'obtention d'un label. Il s'agit d'une série de freins au développement des circuits de proximité et à la valorisation des productions à l'échelle d'un territoire qu'il est temps d'enlever.

Un moyen de faire face à l'obstacle posé par le Code de la commande publique reste la mise en place de projets alimentaires territoriaux (PAT), introduits par l'article 39 de la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt de 2014. Ce type de projet permet de coordonner le développement agricole, la transformation, la distribution et l'accès à des marchés locaux importants tels que la restauration collective (publique et privé), via la mise en réseau des acteurs publics, privés et des citoyens à l'échelle d'un territoire.

Enfin, afin que les circuits courts et de proximité entrent durablement dans la restauration collective il est important que les collectivités et les différents opérateurs disposent de plus de personnels pour prendre en charge les produits bruts. Il y a dans ce secteur une marge de manœuvre importante en terme d'embauche.

5

Thème

QUI DÉCIDE DE LA POLITIQUE AGRICOLE ?

Selon quels critères les aides devraient-elles être distribuées et par qui ? Cette question, loin d'être purement technique, ne concerne pas que les agriculteurs. La distribution des subventions de la PAC concerne toute la société. Qui finance, avec quelles attentes et sur quels enjeux (agricoles, protection de l'emploi, de l'environnement, de la santé..) ?



Bénéficiaires des aides, plafonnements...

Au moment où l'agriculture traverse une « crise de vocations » qui touche la France et l'Europe, le métier d'agriculteur ne doit pas devenir une « profession réglementée », visant à restreindre l'accès aux aides PAC (dont le budget fond comme neige au soleil) ou au foncier (faisant l'objet d'âpres appétits).

Le diplôme agricole ne doit pas devenir un critère formel à la reconnaissance du statut d'agriculteur.

Il est judicieux de ne pas imposer des exigences susceptibles de pénaliser les pluriactifs, dont on doit reconnaître la spécificité du statut. En revanche, imposer un temps minimal de présence sur l'exploitation servirait à démontrer la réalité du travail et empêcherait d'attribuer des aides Pac à des exploitations dans lesquelles les capitaux extérieurs ont la majorité et où l'agriculteur est relégué au statut de salarié de ces sociétés.

Il faut bien considérer que de nombreuses installations sont progressives et que la pluriactivité permet à l'agriculteur de compléter le revenu qu'il tire de son exploitation, hélas trop souvent insuffisant pour vivre.

De la même manière, plafonner les aides porte atteinte à la liberté d'entreprendre des agriculteurs. **Les revendications devraient se centrer non pas sur un partage des aides mais sur une PAC régulatrice et protectrice assurant des prix rémunérateurs procurant un digne revenu aux agriculteurs.**



Renégocier les accords commerciaux

Déjà en 1962, l'accord du Dillon round au GATT était préjudiciable au développement de la production de protéines végétales, qui en parallèle à la modification du comportement alimentaire des européens en faveur des viandes blanches par rapport aux viandes rouges aurait dû prospérer. **La dépendance européenne aux importations de soja résulte de ces accords commerciaux** qui ont créé une asymétrie dans la protection douanière entre les céréales et les oléoprotéagineux. Le soja importé à bas prix a été également préjudiciable aux légumineuses fourragères. En 1959, il y avait 3 Mha de luzerne en France. Il n'en reste plus que 300 000 actuellement. Il est donc impossible de réussir un plan protéines sans protéger notre marché européen, soit en renégociant les accords commerciaux défavorables signés par la Commission européenne, soit en refusant toutes marchandises qui ne correspondent pas à notre modèle de production ou à nos attentes sociétales. **Les 6 plans précédents ont échoué parce qu'ils n'ont pas pris en considération cette donnée fondamentale.**



Proclamer l'exception agricole

Depuis quelques années, la Commission européenne accélère l'ouverture de l'économie européenne aux marchés mondiaux en négociant des traités de libre-échange à tour de bras. Deux accords sont particulièrement dévastateurs pour l'agriculture et l'élevage en particulier et risquent d'entraîner une véritable catastrophe sociale : celui conclu avec le Canada (CETA) ; celui avec le Marché Commun du Sud (Mercosur), qui rassemble le Brésil, l'Argentine, le Paraguay et l'Uruguay. D'autres accords sont en cours de négociation et ne présentent pas moins de danger pour l'agriculture européenne : il s'agit de celui avec le Mexique et l'Océanie.

Ces accords internationaux ont transformé **les agriculteurs du monde entier en gladiateurs.**

Ils s'affrontent dans cette arène mondiale avec des règles inégales et disparaissent toujours plus nombreux.

En effet, ces accords mettent nos agriculteurs face à une concurrence déloyale qu'ils ne peuvent pas supporter, avec le risque de miner la viabilité du secteur agricole français. L'érosion des prix et leur volatilité croissante, conjointement aux évolutions des standards sanitaires et de bien-être animal auxquelles ils doivent s'adapter en supportant des investissements importants, contribuent à augmenter la vulnérabilité des agriculteurs. En dépit des efforts des agriculteurs, l'Europe, signant ce type d'accords, ouvre nos marchés à l'importation de produits dont les conditions de production ne respectent guère nos standards (hormones ; antibiotiques ; farines animales ; OGM ; étiquetage ; produits phytopharmaceutiques ; bien-être animal ; biosécurité ; sans parler de nos normes sociales, fiscales et environnementales).



L'agriculture ne peut pas être la variable d'ajustement sacrifiée au profit d'autres secteurs.

Pour cela, il est urgent de reconnaître l'exception agricole tant au niveau européen qu'international placée sous l'égide de l'ONU, afin de sortir les produits agricoles de ces négociations.

À titre d'exemple un pays comme la Norvège signataire de l'Accord de 1992 sur l'Espace économique européen (Accord EEE) avec l'Union européenne, qui prévoit la libre circulation des marchandises, a su imposer une exception des produits agricoles et de la pêche dans le cadre de cet accord qui dure encore aujourd'hui. Le secteur agricole norvégien, qui ne participe pas à la Politique Agricole Commune (PAC), est fortement réglementé, soutenu et protégé, notamment par des droits de douanes, des subventions et des aides à l'exportation en fonction des produits.

L'instauration de ce principe d'exception agricole est le seul moyen de **rendre à chaque état ou groupe d'états l'accès à sa légitime souveraineté alimentaire en déconnectant ses prix agricoles des cours mondiaux**. Nous éviterions ainsi que nos agriculteurs disparaissent en vendant à perte et nous pourrions sécuriser les prix à la consommation tout en permettant aux pays dont les agricultures sont les moins favorisées de se développer à partir de leur économie primaire et d'en stabiliser les flux de population.





COORDINATION RURALE

BP 50590 – 32022 AUCH Cedex 9
Tél. : 05 62 60 14 96 – Fax : 05 62 60 14 31
E-mail : crun@coordinationrurale.fr
www.twitter.com/coordinationrur
www.facebook.com/coordinationrurale.fr



www.coordinationrurale.fr